



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Toxicomanie

Question écrite n° 39461

### Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le dispositif de prise en charge des toxicomanes. A l'issue du Comité interministeriel de lutte contre la drogue, le 14 septembre dernier, diverses mesures étaient annoncées prévoyant notamment une augmentation des capacités d'accueil dans les centres de soins avec hébergement, la création de nouveaux réseaux toxicomanie-ville-hôpital, la prise en charge effective des toxicomanes en secteur hospitalier. Or, à ce jour, aucune structure n'a été mandatée pour 1996. De plus, les délégations de crédits pour 1996, qui ne sont parvenues que début avril, ne sont versées que pour six mois, soit 50 p. 100 de la dotation de 1995, ce qui précarise encore ce dispositif. Enfin, les mesures annoncées en septembre dernier devraient être financées à 80 p. 100 pour la délégation générale de lutte contre la drogue et la toxicomanie ; or, celle-ci voit également son budget gelé de 15 p. 100. Dans ces conditions, elle lui demande de lui indiquer les moyens mis en œuvre pour que soit structurée un dispositif de soins qui permette aux institutions de poursuivre leur mission de lutte contre la toxicomanie et de prévention.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation financière du dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes. Prenant en compte les préoccupations de nombreux parlementaires et afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995, le Premier ministre a décidé la levée du gel de 15 % touchant les crédits toxicomanie qui bénéficient d'un taux d'évolution de 2,38 %. Si, en 1996, la première délégation de crédits affectés aux centres spécialisés de soins aux toxicomanes a été versée avec un retard exceptionnel, aujourd'hui, tous les centres spécialisés de soins aux toxicomanes ont reçu l'intégralité de leurs dotations. En outre, le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995 prévoit l'augmentation et la diversification des capacités d'hébergement pour diminuer les délais de prise en charge, la délivrance de traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux toxicomanie-ville-hôpital, l'amélioration de la prise en charge des toxicomanes à l'hôpital. Des mesures nouvelles ont donc été notifiées pour 1996 qui prévoient la création de 13 centres spécialisés de soins aux toxicomanes, le renforcement de 45 centres prescrivant des traitements de méthadone ainsi que la création de 102 places d'hébergement.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39461

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 mai 1996, page 2831

**Réponse publiée le** : 2 décembre 1996, page 6344